



Casablanca le 23/07/2025

AVIS

Nous nous référons aux avis précédemment publiés sur :

- 1) **Bourse news du 23 janvier 2025**
- 2) **Economiste du 24 janvier 2025**

Concernant l'obligation pour les actionnaires de la société TIMAR SA de convertir leurs actions au porteur en actions nominatives.

Cette conversion est requise conformément à la loi N°96-21 modifiant et complétant la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes, tel que publiée dans le bulletin officiel n°7173 en date du 27 février 2023.

Ainsi la société TIMAR SA réitère son appel aux titulaires d'actions de la société, qui ne se sont pas encore présentés, à transmettre à l'attention de LOUBNA MAKHOUKHI, par courrier adressé au siège social de la société TIMAR SA au BD1 N°1 Oukacha Ain Sebaa Casablanca, ou par E-mail à l'adresse loubna.makhoukhi@timar-group.com les pièces suivantes :

- Une copie de pièce d'identité ;
- Un relevé des actions TIMAR détenues par son teneur de compte (banque, société de bourse.....)

Les actionnaires sont invités à communiquer également les coordonnées auxquelles ils peuvent être contactées le cas échéant (numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale...).



S.A au capital de 30 110 000,00 Dhs. Patente : 37951138. CNSS : 1053842 . RC : 40957 Casa.

IF : 01066029 ICE : 000083928000058

Immeuble 1, rue 1, quartier Oukacha, Ain Sebaa, Casablanca

Tel : +212(0)522 67 60 00 ☎ Fax : +212(0)522 67 25 75 ☎ www.timar.ma ☎ contact@timar-group.com

